

Attribution de temps

«sept jours de séance supplémentaires».

Le président suppléant (M. Paproski): Le débat se poursuit et je reporte ma décision sur cette motion.

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, nous venons d'entendre la tirade du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) au sujet de l'incapacité du gouvernement d'exécuter sa tâche. Quoi qu'il en soit, nous avons été élus pour faire ce travail et pour gouverner le pays. Je dois vous avouer, monsieur le Président, que, lorsque je rentre dans ma circonscription, les gens me demandent pourquoi nous hésitons à nous prévaloir de notre majorité à la Chambre pour faire adopter les projets de loi. Ils voudraient savoir pourquoi nous permettons aux députés de l'opposition de nous marcher sur les pieds et de contrecarrer la volonté de la Chambre.

Le 6 novembre dernier, l'opposition n'a même pas eu la courtoisie de nous laisser présenter le projet de loi. Ces députés rouspètent aujourd'hui à propos de ce que nous faisons au Parlement et à propos de cette mesure, mais ils ne voulaient même pas permettre que le projet de loi franchisse l'étape de la première lecture. Je voudrais bien savoir qui tient des propos ridicules.

Il est temps que les Canadiens s'éveillent à la réalité et se rendent compte de ce qui se passe ici, à Ottawa. Je suis persuadé qu'ils ne savent plus du tout à quoi s'en tenir. Je signale à mes collègues un titre paru dans le *Gazette* qui dit «Ne renoncez pas aux modifications à la loi concernant les médicaments». Hier, dans le *Toronto Sun*, on lisait ceci: «Les fédéraux ont raison d'interdire la piraterie en matière de médicaments». Voilà à quel genre de choses commencent à s'intéresser les Canadiens.

Les députés de l'opposition prétendent que nous nous en prenons aux démunis, aux malades et ainsi de suite. Mais ils n'ont pas pris la peine de raconter toute l'histoire. Pourquoi les sociétés pharmaceutiques qui consacrent beaucoup d'argent à la recherche pour mettre au point de nouveaux médicaments et les mettre sur le marché devraient-elles laisser leurs concurrentes cueillir le fruit de leurs efforts et fabriquer des médicaments génériques, contre le paiement d'une redevance de 4 p. 100? Est-ce juste? Est-ce ainsi que la Loi sur les brevets devrait être utilisée? Pourquoi notre pays devrait-il faire bande à part par rapport aux autres pays industrialisés? Nous n'envisageons pas de choisir un délai de 17 ans comme d'autres pays l'ont déjà fait. Nous prévoyons seulement un délai de 10 ans. Nous adoptons une approche équilibrée.

• (1550)

Nous avons également prévu des dispositions quant à la façon de vérifier et de surveiller l'application de ces mesures. Nous avons nommé un comité pour vérifier l'application de ces mesures, de façon à prévenir les abus. Nous avons aussi prévu une disposition permettant un examen parlementaire d'ici 10 ans. Voilà les dispositions que nous avons prévues pour nous assurer qu'il y ait un examen méthodique. Ainsi, les entreprises qui veulent faire des affaires au Canada connaîtront les règles à respecter. Voilà pourquoi j'appuie la motion que notre leader à

la Chambre a présentée tendant à poursuivre les travaux de la Chambre et à ne plus autoriser que deux autres jours de débat sur cette question. Une fois que le comité en aura été saisi, nous en viendrons au point où...

M. Riis: C'est une journée de débat.

M. Belsher: Je m'excuse. Je n'avais pas mis ma prothèse auditive lorsque le ministre a lu sa motion.

Lorsque le comité sera saisi de la question, il l'examinera en profondeur. Les partis de l'opposition participeront à cette démarche. Je suis sûr qu'ils inviteront à comparaître différents groupes qui, à leur avis, présenteront leur point de vue. D'autres groupes intéressés seront également invités ou demanderont à formuler des instances au comité, de façon que nous puissions modifier la Loi sur les brevets d'une façon qui réponde aux besoins des Canadiens, surtout du très grand nombre d'entre eux qui ont besoin de médicaments pour leur santé.

J'appuie la motion. Je me réjouis que notre leader à la Chambre l'ai présentée. Le moment était venu de le faire. Cela ne signifie pas que le prix des médicaments va augmenter du jour au lendemain. Les députés de l'opposition ne disent pas toute l'histoire. Il n'y a pas de preuve que cela soit possible. Je suis heureux que nous nous mettions au travail; le plus tôt sera le mieux.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je répète ce que je disais au début d'un discours que j'ai fait plus tôt, dans le peu de temps que nous avons eu pour débattre du projet de loi à la deuxième lecture. Je dis que ceux qui voudraient profiter des malheurs des autres sont foncièrement immoraux. Je tiens à dire à mes collègues du PPCC et du PFLC...

M. Allmand: Qu'est-ce que ça veut dire?

M. Benjamin: Le Parti de la Fédération libérale du Canada et le Parti progressiste conservateur du Canada.

Je voudrais commencer par rappeler à la Chambre ce que le motionnaire, le député de Végréville (M. Mazankowski), leader du gouvernement à la Chambre et vice-premier ministre, a dit:

Monsieur le Président, je participe à ce débat avec un certain degré de tristesse et de regret, car on vient d'imposer à la Chambre un des moyens les plus répugnants et les plus destructeurs utilisés contre le processus démocratique.

Il ajoutait ensuite:

C'est avec beaucoup de regret que je vois le débat raccourci prématurément, vu son importance et le fait que certains députés qui voulaient parler ne le pourront pas.

Il a ajouté:

... les actions du gouvernement ont envenimé et radicalisé le débat; elles l'ont empoisonné.

A un autre moment il disait:

Pour commencer, je me dois de dire que cette tactique me répugne. Je la trouve insultante et répugnante parce qu'elle s'attaque à l'essence même de notre système parlementaire démocratique. Au lieu d'avoir une démocratie parlementaire, nous avons ce qui ressemble davantage à une dictature parlementaire.

Mon collègue vient de parler de bottes militaires. Le leader du gouvernement à la Chambre a ajouté: